

Aux communes de Charente-Maritime

La Rochelle, le 13 mars 2022

**Objet : Fin des collectes locales, poursuite des acheminements**

Chères élues, chers élus,

Dans le cadre de notre collaboration avec l'Association des maires de France et à la suite du communiqué réalisé le mercredi 02 mars, nombre d'entre vous ont répondu à ce mouvement de solidarité nationale à destination de la population sinistrée ukrainienne, au travers de l'organisation de points de collecte dans vos communes respectives. Ainsi nous vous remercions pour votre engagement local ayant permis d'alimenter en dons le centre de tri et de conditionnement départemental, afin de permettre leur acheminement à la frontière ukrainienne par les convois de la Protection Civile.

Aujourd'hui les stocks nationaux de dons répondent aux demandes de l'Ukraine et les besoins se tournent désormais vers du matériel médical spécifique ne pouvant pas être acquis par les citoyens. Dans ce sens, le centre de collecte du parc des expositions de La Rochelle a fermé ses portes à la collecte des citoyens ce samedi 12 mars afin de se concentrer sur le traitement logistique de vos collectes locales.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de mettre fin à vos points de collecte d'ici mercredi et sensibiliser vos concitoyens à l'évolution des besoins en Ukraine nécessitant principalement des dons financiers possibles à l'adresse : <https://don.protection-civile.org/soutenir>

Bien évidemment, nous assurerons l'acheminement des dons recueillis vers le centre départemental le temps qu'il faudra, en commençant par une première répartition cette semaine.

Nos équipes restent dès à présent disponibles pour accueillir vos demandes de récupération des dons à l'adresse : [mission.ukraine@protection-civile-17.org](mailto:mission.ukraine@protection-civile-17.org).

Au regard de l'ampleur des dons collectés, et afin d'assurer l'ensemble de ses engagements, la Protection Civile de Charente-Maritime a entrepris une collaboration avec les services de La Poste afin de permettre de désengorger les plannings d'acheminement de nos véhicules.

Ainsi, pour les communes qui en ont la possibilité, les dons peuvent être déposés dans le point de collecte le plus proche de chez vous (conf. liste en annexe). Ces derniers doivent être disposés dans des cartons fermés, avec l'inscription : « Protection Civile 17 – Mission Ukraine ».

En vous remerciant pour votre mobilisation et votre collaboration, l'ensemble de nos équipes restent mobilisés et disponibles pour répondre à vos questions.

La Protection Civile de Charente-Maritime

